

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 janvier 2016 à 18 h 00

AUJOURD'HUI cinq janvier deux mille seize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 décembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Marion CANALES à Olivier BIANCHI, Valérie BERNARD à Cécile AUDET, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

François BARRIÈRE

Absent(e)s :

Anne FAUROT

Secrétaire :

Marianne MAXIMI

Mme Nicaise JOSEPH, M. Alparslan COSKUN et M. Louis COUSTES arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.

Mme Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat qui suit cette présentation (fin de pouvoir donné à Mme Edith CANDELIER).

M. le Maire suspend la séance à 20h27 à la demande de M. Jean-Luc BLANC pendant ce même débat. M. le Maire reprend la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum est atteint.

M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné par Mme Isabelle PADOVANI).

M. Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Florent NARANJO.

M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.

Rapport N° 35**REVALORISATION DE LA PRESTATION DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE
CONCERNANT LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en vigueur signé entre la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme (CAF) et la Ville le 25 octobre 2012 (pour les années 2012 à 2015) et suite à la circulaire CNAF 2015-011 (paragraphe 2-4), la CAF propose de revaloriser la Prestation de Service Enfance Jeunesse qu'elle verse pour les deux Associations Lieux d'Accueil Enfants Parents (« La Maison d'à côté » et « La Maison de l'île »).

Pour information, la Ville verse:

- Direction de la Petite Enfance : 5 000 € pour chacune des deux associations ;
- Politique de la Ville : 8 500 € pour « La Maison d'à Côté » (compte tenu de sa localisation sur les quartiers nord).

Pour rappel, la Prestation de Service Enfance Jeunesse versée par la CAF annuellement est de :

- 2 118,30 € pour « La Maison de l'île »
- 5 719,42 € pour « La Maison d'à Côté ».

La subvention versée par la CAF étant revalorisée pour 2015 d'un montant de 1 000 à 2 000 € pour chacune des deux structures, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir cette Prestation de Service Enfance Jeunesse revalorisée et à signer un avenant établi par la CAF à cet effet.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 janvier 2016

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée de l'Education, l'Enfance et
de la Petite Enfance,

Cécile AUDET